



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Yonne

Question écrite n° 58766

Texte de la question

M Philippe Auberger appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur la situation des effectifs au commissariat de police de Sens (Yonne). Les effectifs de ce commissariat ont sensiblement diminué alors que la délinquance est en hausse dans cette région. D'autre part, il aimerait savoir où en est le projet de construction du nouveau commissariat de police et si les crédits correspondants vont être débloqués afin de remplacer le commissariat actuel particulièrement mal installé du point de vue des locaux. Il lui demande des précisions concernant les différents points évoqués et quelles solutions vont être apportées pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation permanente des moyens et missions de la police nationale à l'évolution de ses charges opérationnelles constitue l'une des priorités du Gouvernement. Selon l'étude de redéploiement des effectifs mise en œuvre pour opérer la meilleure adéquation possible entre les dispositions en personnels et les sujétions propres à chaque circonscription de police urbaine, le potentiel du commissariat de police urbaine de Sens devrait être réajusté. Les conclusions de cette analyse seront prises en compte à l'occasion de la préparation des prochains mouvements de fonctionnaires. L'amélioration de la lutte contre la délinquance ne se conçoit pas exclusivement en termes d'augmentation des effectifs, mais également par le biais de mesures visant à promouvoir, dans le cadre de l'organisation et des méthodes elles-mêmes, de meilleures conditions de présence et d'efficacité policières sur la voie publique. Les résultats d'ores et déjà obtenus en ce sens, notamment par la limitation des gardes statiques, la réduction du nombre de policiers détachés et l'accroissement du potentiel d'îlotiers, sont ainsi appelés à être développés de façon conséquente dans le cadre du nouveau plan d'action pour la sécurité présenté au conseil des ministres du 13 mai 1992. Ce plan d'action définit plusieurs objectifs tendant, notamment, à accroître les effectifs sur le terrain et à cibler des actions sur des objectifs prioritaires, par l'institution de mesures nationales. Celles-ci, en voie de mise en œuvre, concernent principalement le déploiement de 1 000 policiers auxiliaires - dont 600 des 1992 - dans les secteurs les plus sensibles à la délinquance. Le concours des compagnies républicaines de sécurité mises à la disposition des préfets pour effectuer des missions de sécurisation en renfort des polices urbaines locales, sera accru (augmentation du nombre de ces unités de 4 à 7). Le nouveau programme de réduction des gardes statiques et l'ouverture de 1 000 emplois administratifs contribueront au redéploiement des fonctionnaires de police sur le terrain. En effet, dès la nomination des agents, autant de fonctionnaires de police en tenue seront affectés sur la voie publique. C'est également dans cet esprit qu'une expérience vise à remplacer le mécanisme de la restitution horaire par un système d'heures supplémentaires. Les effectifs ainsi dégagés favorisent le développement de l'îlotage, technique de prévention prioritaire dans le cadre de la lutte contre la délinquance, l'amélioration de la sécurité dans les transports urbains et aux abords des établissements scolaires, ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre d'autres actions : renforcement de la lutte contre la drogue, l'immigration irrégulière et le travail clandestin. La situation de la sécurité urbaine dans le département de l'Yonne sera, à la fin de l'année 1992, abordée au travers de la départementalisation des services de police, laquelle sera, alors, généralisée à

l'ensemble du territoire. La substitution des directions departementales de la police nationale aux anciennes structures departementales des polices urbaines, des renseignements generaux et de la police de l'air et des frontieres tend, en ameliorant leur gestion et leurs capacites operationnelles, a mieux mobiliser les moyens pour une approche globale des problemes. En outre, la necessite de doter les services de police de Sens de locaux fonctionnels a bien ete prise en consideration par le ministere de l'interieur et de la securite publique. Le dossier technique et administratif a, en effet, ete conduit a son terme. La programmation financiere de cet equipement fera l'objet d'un examen attentif lors de la preparation du budget d'equipement 1993 de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58766

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2640